



FÊTE DE LA MUSIQUE 2025 DÉCLARATION DE DIFFUSION DE MUSIQUE AMPLIFIÉE

DIRECTION SÉCURITÉ
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Réglementation

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex

T +33 (0)3 20 49 56 69

à faire parvenir au service de la réglementation
par mail à debts-de-boissons@mairie-lille.fr
au plus tard le mercredi 18 juin 2025

ENSEIGNE :

NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT : ☐ bar ☐ restaurant

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

NOM DE L'EXPLOITANT :

HORAIRES DE DIFFUSION DE MUSIQUE de h à h

TYPE DE MUSIQUE :
(joindre la programmation le cas échéant)

SONORISATION : ☐ oui ☐ non

MATÉRIEL UTILISÉ :
(descriptif technique : nombre de hauts parleurs,
puissance de sortie, joindre plan d'implantation
le cas échéant)

CONTRÔLE DES DÉCIBELS :
La diffusion de musique amplifiée étant limitée,
quels moyens allez-vous mettre en œuvre
pour contrôler le respect de ce seuil ?

Fait à Lille, le 2025

Signature du déclarant :

Tout constat du non-respect de la réglementation applicable à la Fête de la musique entraînera
l'interdiction de diffusion de musique amplifiée à l'occasion du prochain événementiel lillois.